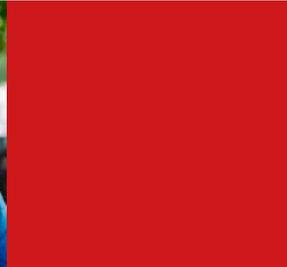


NEWSLETTER

BULLETIN
D'INFORMATION



Parliamentary Network
Women Free from Violence
*Réseau parlementaire pour le droit
des femmes de vivre sans violence*

June 2015
Jun 2015



Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

NEWSLETTER

June 2015

BULLETIN D'INFORMATION

Juin 2015

*The opinions expressed in this work
are the responsibility of the authors
and do not necessarily reflect
the official policy of the Council of Europe.*

All requests concerning the reproduction
or translation of all or part of this document
should be addressed to the Directorate
of Communication (F-67075 Strasbourg Cedex
or publishing@coe.int). All other
correspondence concerning this document
should be addressed to the secretariat
of the Parliamentary Assembly.

Cover and layout:
Documents and Publications Production
Department (SPDP), Council of Europe

Photos © Council of Europe

© Council of Europe, June 2015
Printed at the Council of Europe

*Les vues exprimées dans cet ouvrage
sont de la responsabilité des auteurs
et ne reflètent pas nécessairement
la ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

Toute demande de reproduction
ou de traduction de tout ou d'une partie
de ce document doit être adressée
à la Direction de la communication
(F 67075 Strasbourg ou publishing@coe.int).
Toute autre correspondance relative
à ce document doit être adressée
au secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Couverture et mise en page :
Service de la production des documents
et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Photos © Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe, juin 2015
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Contents

THE WAY FORWARD	4
NEWS	8
ISTANBUL CONVENTION – SIGNATURES AND RATIFICATIONS	8
A NEW GROUP FOR MONITORING THE CONVENTION: GREVIO	8
GREVIO EXPERTS – PORTRAITS	10
SEXUAL ABUSE IN THE FRENCH ARMY: THE INVISIBLE WAR	18
EVENTS	30
MEETING OF THE NETWORK ON FEMALE GENITAL MUTILATION	30
PARLIAMENTARY SEMINAR IN GEORGIA	30
GOOD PRACTICES	32
#INSPIRATIONALSPEECH	36

Table des matières

LA VOIE À SUIVRE	5
ACTUALITÉS	9
CONVENTION D'ISTANBUL – SIGNATURES ET RATIFICATIONS	9
UN NOUVEAU GROUPE DE SUIVI DE LA CONVENTION : LE GREVIO	9
EXPERTS DU GREVIO – PORTRAITS	10
LES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ARMÉE FRANÇAISE : LA GUERRE INVISIBLE	19
ÉVÉNEMENTS	31
RÉUNION DU RÉSEAU SUR LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES	31
SÉMINAIRE PARLEMENTAIRE EN GÉORGIE	31
BONNES PRATIQUES	33
#DISCOURSINSPIRANT	37



Sahiba Gafarova

The way forward

■ Violence against women pervades every part of society, in every part of the world. Widespread and systematic sexual violence takes place in Syria, female genital mutilation affects the vast majority of Egyptian women, violence against women in Serbia reaches alarming levels. It is even more appalling if we consider that we only see the tip of the iceberg.

■ In my new capacity as General Rapporteur on Violence against Women and political co-ordinator of the parliamentary network Women Free from Violence, I am well aware of the challenges ahead and that we need to unite our efforts and take tangible action in order to avoid preaching to the choir.

■ The first mission of this network is to promote the Convention on Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence (Istanbul Convention) and try to raise legal and policy standards in the area of the prevention of violence against women, the protection of its victims and the effective prosecution of perpetrators. To do so, I wish to encourage members to organise parliamentary seminars on the Istanbul Convention in their own parliaments, as such initiatives have proven to be very effective, the most recent example being Georgia, which in mid-June held a successful seminar with the participation of parliament representatives and local NGOs. I sincerely hope more such seminars will follow.

■ I also wish to congratulate the new members of the Group of Experts on Action against Violence against Women and Domestic Violence (GREVIO) – the convention’s monitoring body – whose mobilisation has been crucial to

La voie à suivre

■ La violence à l'égard des femmes frappe toutes les couches de la société, partout dans le monde. Des actes de violence sexuelle, généralisés et systématiques, sont commis en Syrie. En Egypte, l'écrasante majorité des femmes subit des mutilations génitales féminines. La violence à l'égard des femmes en Serbie atteint des niveaux alarmants. La situation est encore plus préoccupante si l'on considère que seule la partie émergée de l'iceberg est visible.

■ Dans le cadre de mes nouvelles fonctions en tant que rapporteure générale sur la violence à l'égard des femmes et coordinatrice politique du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence, je suis pleinement consciente des difficultés qui nous attendent et de la nécessité d'unir nos efforts et de prendre des mesures concrètes pour éviter de prêcher à des convertis.

■ Le réseau a pour principale mission de promouvoir la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et d'élever le niveau des normes juridiques et politiques applicables dans le domaine de la prévention de la violence à l'égard des femmes, de la protection des victimes et de la poursuite effective des auteurs. C'est pourquoi je voudrais encourager les membres du réseau à organiser des séminaires sur la Convention d'Istanbul au sein de leurs propres parlements. De telles initiatives se sont en effet révélées particulièrement efficaces, l'exemple le plus récent étant celui de la Géorgie, qui à la mi-juin a organisé un séminaire auquel ont participé des parlementaires et des organisations non gouvernementales locales. J'espère sincèrement que d'autres réunions de ce type suivront.

the successful entry into force of the Istanbul Convention and will continue to be essential to ensure effective implementation.

■ Indeed, a new phase is now commencing, the implementation phase, in which the network will also have a key role to play as national parliaments and the Parliamentary Assembly of the Council of Europe are invited to participate in the monitoring process of the convention.

■ But it is not just an issue for parliamentarians or governments, though they must take leadership, must take action, must provide services and funding. We need a whole-community approach to preventing violence against women.

■ It is an issue for all of us. We must ask ourselves about our culture, our attitudes and what can we do as neighbours and family and friends, what each one of us can do about this scourge. We all have a part to play in ending violence and it will require a comprehensive balance between political will, adequate resources and a good dose of consciousness raising and soul searching in every part of society, in every part of the world.

*Sahiba Gafarova, General Rapporteur on
Violence against Women and
Political Co-ordinator of the network*

■ Je voudrais également féliciter les nouveaux membres du Groupe d'experts sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) – organe de surveillance de l'application de la Convention – dont la mobilisation a été déterminante pour l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul et reste essentielle à sa mise en œuvre.

■ En effet, une nouvelle étape commence, celle de la mise en œuvre, pendant laquelle le réseau jouera aussi un rôle clef puisque les parlements nationaux et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sont invités à participer au processus de suivi de la convention.

■ Mais s'ils doivent jouer un rôle de chef de file, agir, fournir des services et allouer des ressources, les parlementaires et les gouvernements ne sont pas les seuls concernés. Pour prévenir la violence à l'égard des femmes, nous avons besoin d'une approche commune.

■ Ce problème nous concerne toutes et tous. Nous devons engager une réflexion sur nos cultures respectives, nos comportements et nous demander ce que nous pouvons faire en tant que voisins, parents ou amis face à ce fléau. Chacun de nous a un rôle à jouer pour mettre fin à la violence, ce qui implique de parvenir à un équilibre global entre la mobilisation de la volonté politique nécessaire, un financement adéquat et une bonne dose de sensibilisation et d'interrogations dans chaque couche de la société, partout dans le monde.

Sahiba Gafarova, rapporteure générale sur la violence à l'égard des femmes et coordinatrice politique du réseau



News

ISTANBUL CONVENTION – SIGNATURES AND RATIFICATIONS

Finland/Ratification/17 April 2015

Poland/Ratification/27 April 2015

Cyprus/Signature/16 June 2015

A NEW GROUP FOR MONITORING THE CONVENTION: GREVIO

“The real test – putting the convention into force – comes now”

Gabriella Battaini-Dragoni, Deputy Secretary General of the Council of Europe

■ The first 15 countries that ratified the convention have just elected 10 independent experts to GREVIO. GREVIO will monitor action taken by governments to implement the Istanbul Convention, regularly publish its reports and be able to adopt specific recommendations based on its monitoring.

■ In addition to reports received from states parties (countries that have both ratified the convention and for which the convention has entered into force), the group will draw on information from non-governmental organisations (NGOs) and other members of civil society and visit the countries in question to collect further information.

■ GREVIO members must be nationals of the states parties to the convention. Integrity, competence, independence, availability and language skills are guiding principles for the nomination and election of members.

■ The group's first meeting is planned for autumn 2015.

Source: www.coe.int

Monitoring the convention

The monitoring mechanism of the Istanbul Convention consists of two bodies: an independent expert body, GREVIO and a political body, the Committee of the Parties. The parties have to submit GREVIO's reports to their national parliaments and the Parliamentary Assembly is invited to take regular stock of the state of implementation of the convention.

Actualités

CONVENTION D'ISTANBUL – SIGNATURES ET RATIFICATIONS

Finlande / Ratification / 17 avril 2015

Pologne / Ratification / 27 avril 2015

Chypre / Signature / 16 juin 2015

UN NOUVEAU GROUPE DE SUIVI DE LA CONVENTION : LE GREVIO

« *L'heure de la mise à l'épreuve – assurer l'application de la Convention – est venue* »

Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

■ Les 15 premiers pays à avoir ratifié la Convention viennent d'élire dix experts indépendants qui constitueront le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO). Le GREVIO évaluera les mesures prises par les gouvernements pour mettre en œuvre la Convention d'Istanbul ; il publiera régulièrement des rapports et pourra adopter des recommandations spécifiques fondées sur le suivi de la convention.

■ Outre les rapports émanant des Etats parties (les pays qui ont ratifié la convention et pour lesquels elle est entrée en vigueur), le groupe s'appuiera sur les informations fournies par des ONG et d'autres membres de la société civile et pourra se rendre dans les pays en question pour recueillir des informations complémentaires.

■ Les membres du GREVIO doivent être des ressortissants des Etats parties. L'intégrité, la compétence, l'indépendance, la disponibilité et les compétences linguistiques constituent les principes directeurs pour la nomination et l'élection des membres du groupe.

■ La première réunion du groupe est prévue à l'automne 2015.

Source : www.coe.int

Le suivi de la convention

Le mécanisme de suivi de la Convention d'Istanbul est composé de deux organes : un groupe d'experts indépendants, le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), et une instance politique, le Comité des Parties. Les parties sont tenues de soumettre les rapports du GREVIO à leurs parlements nationaux et l'Assemblée parlementaire est invitée à faire régulièrement le point sur la mise en œuvre de la convention.

GREVIO experts – portraits

Experts du GREVIO – portraits



FERIDE ACAR

(Turkey) (Turquie)

has been a faculty member in the Department of Political Science and Public Administration of the Middle East Technical University (METU) in Ankara for almost 40 years. She has been active in the international women's human rights and gender equality arena and has taken part in the negotiations, drafting and/or monitoring of the implementation of several fundamental international instruments on women's rights and gender equality (Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women (CEDAW), Beijing Platform for Action, CEDAW Optional Protocol, Istanbul Convention). She is a former chairperson and current member of the CEDAW Committee.

est enseignante au département de science politique et d'administration publique de l'Université technique du Moyen-Orient d'Ankara depuis près de 40 ans. Elle joue un rôle actif dans le domaine des droits humains de la femme et de l'égalité hommes-femmes et a participé à l'élaboration et à la surveillance de l'application de plusieurs instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de la femme et à l'égalité hommes-femmes (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Plateforme d'action de Beijing, Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et Convention d'Istanbul). M^{me} Feride Acar est l'ancienne présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, dont elle toujours membre.



BILJANA BRANKOVIC

(Serbia) (Serbie)

has over 20 years of experience in research, advocacy, monitoring, shadow reporting to United Nations (UN) treaty bodies, evaluation and education. Most of her research and monitoring work has been carried out in the countries of South-Eastern Europe, including cross-cultural, comparative studies on violence against women and children, and analyses of the compliance of domestic laws and policies on violence against women with international standards (CEDAW, Convention on the Rights of the Child, Istanbul Convention, etc). She has worked for many NGOs and international organisations, including UN agencies, as an independent researcher and consultant.

est forte d'une expérience de plus de 20 ans dans la recherche, la promotion des droits de la femme, le suivi de l'application des instruments y relatifs, l'établissement de rapports parallèles aux organes conventionnels de l'Organisation des Nations Unies, l'évaluation et l'éducation. Elle a mené la plupart de ses activités de recherche et de suivi dans des pays d'Europe du Sud-Est, réalisant notamment des études transculturelles/comparatives sur la violence à l'égard des femmes et des enfants, et des analyses sur la conformité des lois et des politiques nationales sur la violence à l'égard des femmes aux normes internationales en la matière (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Convention relative aux droits de l'enfant, Convention d'Istanbul, etc.). Elle a travaillé comme chercheuse indépendante et consultante pour de nombreuses ONG et organisations internationales, y compris des agences de l'ONU.



FRANÇOISE BRIÉ

(France) (France)

is an expert in women's rights and human rights,

has been working in the fields of humanitarian action, feminism and fundamental rights for 35 years. She is a member of France's High Council for Equality and spokesperson for the National Federation for Solidarity with Women and is currently head of the association L'Escale-Solidarité Femmes, an outreach and accommodation centre for women who have been subjected to violence.

est une spécialiste des droits des femmes et des droits humains qui compte à son actif 35 ans d'engagement dans le domaine de l'action humanitaire, du féminisme et des droits fondamentaux. Membre du Haut Conseil à l'égalité et porte-parole de la Fédération nationale Solidarité Femmes, elle dirige actuellement l'association L'Escale-Solidarité Femmes, un centre d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violences.



HELENA MARIA CARVALHO MARTINS LEITAO

(Portugal) (Portugal)

has an extensive knowledge of criminal

law, criminal procedure law, international human rights law and gender-based crimes. She has judicial practice related to this type of crime as Public Prosecutor at the Central Department of Investigation and Prosecution. She is currently Project Manager in the International Relations Department of the Centre for Judicial studies in Lisbon.

est spécialiste de droit pénal, de procédure pénale, de droit international des droits de l'homme et de crimes sexuels. Elle possède une expérience judiciaire en la matière, ayant exercé la fonction de procureur au département central des enquêtes et des poursuites. Elle est actuellement directrice de projet au département des relations internationales du Centre d'études judiciaires de Lisbonne.



GEMMA GALLEGO

(Spain) (Espagne)

has 25 years' experience in issues relating to domestic

violence and violence against women. In 2007, as president of a professional association of judges, she took part in the Council of Europe Campaign to Combat Violence against Women, including Domestic Violence. She has also worked to improve judicial policy for combating violence, in particular in her capacity as Advisor to the General Council of the Judiciary, a post to which she was elected by the Spanish Parliament in 2008. Ms Gallego is currently a judge at the Madrid Court of Appeal.

a une expérience de 25 ans dans le domaine de la violence domestique et de la violence l'égard des femmes. En sa qualité de présidente de l'association professionnelle de la magistrature, elle a participé en 2007 à la Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique. Elle a également œuvré à renforcer la politique judiciaire de lutte contre les violences, notamment en tant que conseillère du Conseil général du pouvoir judiciaire, poste auquel elle a été élue par le parlement espagnol en 2008. M^{me} Gallego est actuellement magistrate à la cour d'appel de Madrid.



SIMONA LANZONI

(Italy) (Italie)

has learned about the different forms of violence

all over the world through her international work and advocacy experience. The main advocacy activities that have marked her work during recent years are the drafting and presentation of the CEDAW shadow report to the UN

connaît bien les diverses formes de violence à l'égard des femmes à travers le monde grâce à son action au niveau international et à son expérience en matière de défense des droits de la femme. Ces dernières années, ses principales activités ont consisté à élaborer et à présenter le rapport parallèle sur l'Italie au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en

in New York in 2011, the drafting of the alternative report on Beijing+20 in 2014 and, from 2011, to 2014, her strong commitment to lobby institutions for the ratification of the Istanbul Convention.

2011 aux Nations Unies, à New York, à établir le rapport parallèle Beijing+20 en 2014 et, de 2011 à 2014, à mobiliser les autorités pour qu'elles ratifient la Convention d'Istanbul.



ROSA LOGAR

(Austria) (Autriche)

has the following motto: "I believe in, and work for,

the right of everyone, especially every woman and every child, to live free from violence!" Rosa Logar has been working in the area of preventing violence against women and domestic violence since 1978. She is currently the Executive Director of the Domestic Violence Intervention Centre in Vienna, which receives about 6 000 victims of violence against women and domestic violence each year. She has contributed to the development of laws and policy measures in Austria and internationally. She was member of the Council of Europe Task Force to Combat Violence against Women 2006-2008 and of the Ad Hoc Committee on Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence (CAHVIO) 2008-2010.

est animée par ce crédo : « Je crois au droit de chacun, en particulier de chaque femme et de chaque enfant, de vivre à l'abri de la violence, et je me bats pour défendre ce droit ! ». Rosa Logar travaille dans le domaine de la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique depuis 1978. Elle exerce actuellement la fonction de directrice exécutive du Centre d'intervention contre la violence domestique à Vienne, qui accueille chaque année quelque 6 000 victimes d'actes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique. Elle a contribué à l'élaboration de lois et de mesures stratégiques en Autriche et au plan international. Elle a été membre de la Task force du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes de 2006 à 2008 et membre du Comité ad hoc pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes (CAHVIO) de 2008 à 2010.

IRIS LUARASI

(Albania) (Albanie)

has extensive experience as a civil society leader in the fields of gender issues, women's rights, advocacy, strategic development and public education. She is one of the leading civil society activists who took action that led to some of the key laws on the subject and the creation of non-governmental programmes to advance gender equality. She demonstrates strong expertise and works to effectively empower civil rights groups in the creation of referral mechanism systems in Albania. She also led a project to establish the first centre for the rehabilitation of male perpetrators of violence in the country; the centre also carries out prevention work with young boys in schools.

dispose d'une grande expérience en tant que personnalité de la société civile dans les domaines touchant aux questions de genre et aux droits de la femme, à la sensibilisation, au développement stratégique et à l'éducation publique. Elle fait partie d'un des principaux groupes de militants de la société civile à l'origine de lois essentielles et de l'élaboration de programmes non gouvernementaux visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes. Experte dans son domaine, elle s'emploie à renforcer la capacité des groupes de défense des droits civils d'établir des mécanismes de référence en Albanie. Elle a également dirigé un projet visant à créer le premier centre de réinsertion des hommes auteurs de violences à l'égard de femmes dans le pays, qui mène des activités de prévention destinées aux jeunes garçons dans les écoles.



MARCELINE NAUDI

(Malta) (Malte)

is Head of the Department of Gender Studies at

the University of Malta and has a longstanding background in issues of gender equality and violence against women. She represented Malta in CAHVIO, the committee which drafted the Istanbul Convention, and she is a member of the Maltese Women's Study Group as well as a representative of the Malta Confederation of Women's Organisations on the European Women's Lobby Observatory on Violence against Women.

est directrice du département des études de genre à l'université de Malte. Elle dispose d'une vaste expérience dans le domaine de l'égalité hommes-femmes et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Elle représente Malte au Comité ad hoc sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO), qui a rédigé la Convention d'Istanbul. Elle est également membre du groupe d'études des femmes maltaises et représente la Confédération maltaise des organisations de femmes auprès de l'Observatoire du lobby européen des femmes sur la violence à l'égard des femmes.



VESNA RATKOVIC

(Montenegro) (Monténégro)

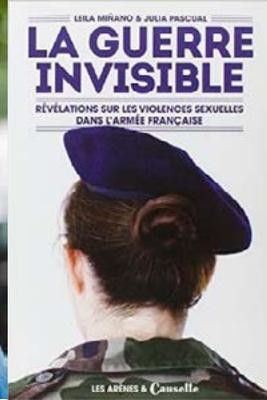
Professor of the Mediteran University in Podgorica,

Vesna Ratkovic has 33 years of experience in justice, human rights, public administration and the penitentiary system in Montenegro. She has been consecutively head of the delegation for Montenegro in the Council of Europe Group

professeure à l'université Mediteran de Podgorica, Vesna Ratkovic a 33 ans d'expérience dans les domaines de la justice, des droits de l'homme, de l'administration publique et du système pénitentiaire au Monténégro. Elle a successivement occupé les fonctions de chef de la délégation monténégrine auprès du Groupe d'États contre la

of States against Corruption (GRECO), High Representative for Montenegro in the Regional Anti-Corruption Initiative (RAI) and focal point for Montenegro in the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) and the United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC). She is also lecturer at the Human Resources Management Agency of Montenegro, the Centre for Education of Judges and Prosecutors, the Police Academy and the Regional School for Public Administration.

corruption du Conseil de l'Europe (GRECO), de Haut-Représentant du Monténégro auprès de l'Initiative régionale contre la corruption (RAI) et de coordonnatrice du Monténégro pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Elle donne également cours à l'Agence de gestion des ressources humaines du Monténégro, au Centre de formation des juges et des procureurs, à l'École de police et à l'École régionale d'administration publique.



Julia Pascual

Interview

Sexual abuse in the French army: the invisible war

— Julia Pascual, a journalist for the French magazine *Causette*, together with her colleague, Leila Miñano, has published a book entitled *La guerre invisible : révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française* (The invisible war: revelations on sexual violence in the French army – Éditions des Arènes, Paris, 2014), reporting on sexual abuse in the French army. The book, which required two years of investigation, analyses some 50 cases involving all kinds of sexual violence against women, from sexual harassment to rape. In the context of the report “Guaranteeing equal rights and protecting women against violence in the armed forces”, prepared by Maryvonne Blondin, a member of the network, we invited Julia Pascual to answer our questions.

The armed forces are a closed environment to which the general public does not, as a rule, have access. To reveal the problems of sexual harassment and violence existing in the army is tantamount to breaking a taboo. What made you decide to investigate this subject and how did you manage to gather such revelations?

— The starting point for our investigation was the discovery that most armies in the western world have been affected by scandals and studies revealing the wide extent of sexual violence against female soldiers. The United States has been embroiled in this issue for over 10 years, but countries like the United Kingdom and Germany have also been concerned. In France, on the other hand, there is no data on the subject, as if the problem had bypassed our army.

Entretien

Les violences sexuelles dans l'armée française : la guerre invisible

■ Journaliste au sein du magazine *Causette*, Julia Pascual a publié avec sa consœur Leila Miñano *La guerre invisible : révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française* (Éditions des Arènes, Paris, 2014), un livre qui dénonce les violences sexuelles au sein de l'armée française. Ayant nécessité deux ans d'enquête, le livre analyse une cinquantaine d'affaires qui vont du harcèlement sexuel jusqu'au viol. Dans le cadre du rapport « Garantir l'égalité des droits et la protection contre les violences faites aux femmes dans les forces armées », préparé par Maryvonne Blondin, membre du réseau, nous avons invité Julia Pascual à répondre à nos questions.

Les forces armées sont un milieu clos, auquel le grand public n'a généralement pas accès. Révéler les problèmes de harcèlement et de violences sexuels qui peuvent y exister revient à briser des tabous. Comment en êtes-vous arrivée à enquêter sur ce sujet, et par quel biais avez-vous pu aboutir à de telles révélations ?

■ Le point de départ de notre enquête a été de constater que la plupart des armées des pays occidentaux avait été touchée par des scandales ou des études qui révèlent l'ampleur du phénomène des violences sexuelles à l'encontre des femmes soldats. Les Etats-Unis sont empêtrés dans cette problématique depuis plus de dix ans, mais des pays comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne sont également concernés. Or, en France, il n'existait aucune donnée sur le sujet. Comme si notre armée était épargnée.

To find out if that was true, we had to do some painstaking work, precisely because there was no information on the subject and because the army did not show the slightest interest in it.

We started by going through the daily regional newspapers with a fine-tooth comb. In the “miscellaneous” or “in brief” sections, a number of trials for sexual harassment had been reported but no one had ever undertaken a more general and detailed study of the issue or asked why such incidents were taking place in army barracks, with the same pattern of events each time. Thanks to a wide range of contacts we were, over the course of our two-year investigation, able to attend trials in several French towns. Finally, by calling for witnesses on social networks or by keeping an eye on chat forums and sometimes even by word of mouth, we managed to meet women who had been in the army and who were willing to talk about what had happened to them.

Women who are still in the army obviously have very little freedom to talk about the matter. They are bound by confidentiality and they have completely integrated their obligation of loyalty to the military establishment. These women know that anyone who distances him or herself from the army “family” – even if they do so to denounce extremely serious misconduct – brings their peers into disrepute and will be unpopular.

In your book, you describe a military environment created by men for men, whereas the French armed forces have one of the highest female ratios in Europe. Does the army now do more to welcome women? What might be done to ensure that even more women are recruited in the coming years?

■ The fact is that after President Jacques Chirac decided to put an end to compulsory military service at the end of the 1990s, the Ministry of Defence was no longer able to turn its back on women. The rapidly rising number of women in the army at that time was in response to recruitment requirements. But it would be wrong to say that the army now welcomes women with open arms. As we show in our book, the recruitment of women was a huge cultural shock for members of the armed forces. They were totally unprepared. Men perceived the arrival of women as an interference with, and an intrusion into, a male-dominated profession. Women were suddenly challenging men’s monopoly of the “profession of arms” and the concomitant values of courage, honour, merit and physical strength. It undermined the military identity and, in some cases, there have been very strong negative responses.

More generally speaking, it could be said that the more women there are in a specific environment, the more likely they are to find their place. But in

Pour vérifier cela, il a fallu faire un travail de fourmi, compte tenu justement de cette absence d'information sur le sujet. Et le désintérêt total que cela laissait deviner de la part de l'institution.

Nous avons, par exemple, épluché la presse quotidienne régionale. A la rubrique faits divers ou à travers des brèves succinctes, certains procès pour harcèlement sexuel, viol ou agression, avaient été chroniqués. Sans que jamais personne n'ait fait un travail d'analyse plus globale, ne se demande « pourquoi ces faits se produisent dans les casernes, avec tel schéma qui se répète à chaque fois ? » Grâce à divers contacts, nous avons également pu, tout au long des deux années d'enquête, assister à des procès dans plusieurs villes de France. Nous avons enfin, via des appels à témoignages sur les réseaux sociaux ou en scrutant des forums de discussion ou encore par le bouche à oreille, pu rencontrer des anciennes militaires désireuses de partager leur expérience.

Il est évident que les femmes qui sont toujours dans l'armée ont une liberté de parole quasi inexistante. Elles ont un devoir de réserve et elles ont parfaitement intégré l'obligation de loyauté qui leur incombe vis-à-vis de l'institution militaire. Ces femmes savent à quel point celui qui prend ses distances par rapport à la « famille » armée, celui qui jette le discrédit sur ses pairs, même si c'est pour dénoncer des faits extrêmement graves, sera mal vu.

Dans votre livre, vous évoquez un milieu militaire créé par les hommes, pour les hommes. Or, les forces armées françaises comptent un taux de féminisation parmi les plus élevés d'Europe. L'armée est-elle devenue plus accueillante à l'égard des femmes ? Par quels biais pourrait-on parvenir à un recrutement féminin encore plus important dans les prochaines années ?

■ De fait, avec la fin du service militaire obligatoire, décidée par le président Jacques Chirac à la fin des années 1990, le ministère de la défense n'a plus pu se détourner des femmes. L'accélération de la féminisation de l'armée à cette période a d'abord répondu à un besoin de recrutement. De là à dire que l'armée est devenue plus accueillante, rien n'est moins sûr. Car, comme nous le démontrons dans le livre, la féminisation des effectifs a représenté un choc culturel immense pour les militaires. Ils n'avaient pas du tout été préparés à cela. L'arrivée des femmes a été perçue par beaucoup comme une immixtion dans un univers masculin, une intrusion. Les femmes venaient contester soudainement le monopole des hommes sur le métier des armes et les valeurs de courage, d'honneur, de mérite, de force physique qui en découlent. Cela a ébranlé l'identité militaire et pu nourrir des réactions de rejet très fortes.

fact, if you look at an army such as the Israeli army, you realise that that is not enough. Some 40% of Israeli soldiers are women but the Israeli army is also plagued by sexual violence. So the solution does not lie in numbers. There is a real political and cultural dimension to the problem and it will therefore take much more time and be much more difficult to solve.

The army can launch information and recruitment campaigns aimed at women to increase female recruitment, but it is much more important that they assure women that the values of discipline, justice and moral rectitude that are talked about so much are actually upheld within its own ranks. Women ought to be given their rightful place, as men's equals and their security should be guaranteed.

Numerous women who have given an account of their experience in your book had left the armed forces following the sexual harassment or sex abuse to which they had been subjected. What action should the army take to allow the victims to continue their military career peacefully?

■ Most women who are victims of sexual violence leave the army because they are often rejected or publicly exposed, if not punished for reporting what has happened to them. These women are often disheartened and devastated and are often put on sick leave, which after a certain time becomes long-term sick leave, at the end of which they are declared unfit for service. They are discreetly driven out and leave the army by the back door.

Two things are essential if women are to be allowed to pursue their military careers peacefully: they must be given genuine psychological support and must be listened to with understanding. The perpetrators of sexual violence must also be treated with severity, but we could see that there was no clear policy with regard to the punishment of the perpetrators of sexual violence. The army must be more rigorous in dealing with the perpetrators. It is not normal that a soldier in a position of power who harasses a female subordinate is only suspended for a few days, or that a soldier who has been put on trial (and subsequently found guilty) of two sexual assaults should return to his post as if nothing had happened. The army often invokes presumption of innocence. However, the army has no grounds for not taking disciplinary steps pending judgment, even if only as a precautionary measure. In the 50 or so cases that we studied, it was always the victims who were systematically transferred, a step which the women quite rightly considered to be doubly unjust. Pressure was placed on some of them to rewrite their account with the aim of protecting their superiors, who had failed to do their jobs properly. Meanwhile the

Plus globalement, on peut considérer que moins les femmes seront minoritaires dans un milieu, plus elles parviendront à se faire une place. Mais en réalité, quand on regarde une armée comme celle de l'Etat d'Israël, on se rend compte que ça ne suffit pas. Il y a environ 40 % de femmes soldats dans l'armée israélienne. Pourtant, le pays est loin d'être épargné par les violences sexuelles dans ses rangs. Ce qui veut dire que la solution n'est pas arithmétique. Il y a une vraie dimension politique, culturelle et donc beaucoup plus longue et difficile à appréhender.

Pour élargir le recrutement féminin, l'armée sait déployer des campagnes de communication et de recrutement qui s'adressent aux femmes. Mais plus fondamentalement, il faudrait pouvoir assurer aux femmes que les valeurs de discipline, de justice, de droiture tant mises en avant soient effectivement respectées dans les rangs. Il faut donner aux femmes leur juste place, à l'égal de l'homme, et leur garantir une sécurité.

De nombreuses femmes qui ont témoigné de leur histoire dans votre livre avaient quitté les forces armées suite au harcèlement ou aux violences sexuels qu'elles avaient endurés. Dans de tels cas, quelles réponses devrait apporter l'armée pour permettre aux victimes de poursuivre sereinement leur carrière militaire ?

■ La plupart des femmes victimes de violences sexuelles finissent par quitter l'armée car elles ont bien souvent été isolées, montrées du doigt voire sanctionnées pour avoir dénoncé ce qu'elles avaient subi. Découragées, anéanties, ces femmes sont souvent placées en arrêt, arrêt renouvelé jusqu'à ce qu'il se transforme en congé maladie longue durée, au terme duquel elles sont réformées pour inaptitude au service. Elles sont discrètement poussées dehors, elles quittent l'armée par la petite porte.

Pour permettre aux femmes de poursuivre sereinement leur carrière militaire, deux choses sont essentielles. Il faut leur apporter un véritable soutien psychologique, entendre et recueillir leur parole avec bienveillance. Mais il faut aussi avoir une attitude des plus fermes vis-à-vis des auteurs de violences. Or, nous avons constaté qu'il n'y a pas de politique de sanction claire. Il faut que l'armée soit plus ferme en ce sens. Il n'est pas normal qu'un chef qui harcèle une subordonnée n'écope que de quelques jours d'arrêt avec sursis, qu'un soldat mis en examen (puis condamné) pour deux agressions sexuelles réintègre sa base comme si de rien n'était. L'armée invoque souvent la présomption d'innocence. Mais l'attente d'une décision de justice ne dédouane pas l'institution de prendre des mesures disciplinaires, même à titre conservatoire. Or, dans la

presumed perpetrators remained in their posts. Everything possible was done not to undermine the unity of the regiment, as if the most important thing was to avoid the need to get the highest levels involved. Such injustice and determination to conceal such cases leaves women with no other choice but to back down or to leave. All the more so when their colleagues criticise them for sullyng the regiment's reputation by reporting the case.

In 2014, the French army put in place an action plan against harassment, violence and discrimination, based on a zero tolerance policy and comprising four main strands: support, prevention, transparency and penalties. Is this response what the victims you met would have liked to see?

■ The action plan put in place by the Ministry of Defence is the first of its type and is very welcome. It is too early yet to say if it has had the desired effect. And it has a number of limitations. The most notable is that the procedures for dealing with sexual violence continue to be internal procedures. A women's counselling unit, Thémis, has been put in place to listen to what victims have to say but it is run by members of the armed forces, including some very senior officers. I don't believe that will encourage women to speak out, as once again they fear retaliatory measures and the consequences for their career. In my opinion, it would have been much more effective to apply procedures that are independent of the army. But it seems that we are confronted with an age-old reflex of "keeping family business private" and continuing to manage problems behind closed doors. Unfortunately this position is no longer tenable. The European Court of Human Rights ruled against France in October 2014 on the grounds that the absolute prohibition on trade unions within the French armed forces was incompatible with the European Convention on Human Rights.

cinquantaine d'affaires que nous avons analysées, ce sont les victimes que l'on mute systématiquement, ce qu'elles vivent, à raison, comme une double peine. Certaines ont carrément subi des pressions pour réécrire leur compte-rendu, dans le but d'épargner une hiérarchie qui n'a pas fait son travail. Les auteurs présumés, eux, restent en place. Tout est fait pour ne pas entacher l'unité, le régiment, comme s'il fallait éviter que les choses remontent au plus haut niveau. Cette injustice, cette volonté d'étouffer les affaires, ne laisse pas aux femmes d'autre choix que celui du repli, du départ. A fortiori quand leurs collègues leur reprochent d'avoir sali la réputation d'un régiment en dénonçant des faits.

En 2014, l'armée française a mis en place un plan d'action contre les harcèlements, violences et discriminations, fondé sur une politique de tolérance zéro et comportant quatre axes majeurs : l'accompagnement, la prévention, la transparence et la sanction. Cette réponse correspond-il à ce qu'auraient souhaité les victimes que vous avez rencontrées ?

■ Le plan d'action mis en place par le ministère de la défense est inédit et bienvenu. Il est trop tôt pour dire s'il a produit ses effets. Et on peut évidemment relever certaines limites. La plus notable est que l'on reste sur des procédures internes de gestion des violences sexuelles. Une cellule d'écoute, Thémis, a été mise en place, pour recueillir la parole des victimes mais elle est tenue par des militaires, dont certains très hauts gradés. Je ne pense pas que cela libère la parole des femmes, qui craignent une fois de plus des mesures de rétorsion et des conséquences sur leur carrière. Il aurait été, à mon sens, beaucoup plus efficace de définir des procédures indépendantes de l'armée. Mais il faut croire que l'on est confronté à un vieux réflexe, celui de « laver le linge sale en famille », de continuer de gérer en huis clos les problèmes. Cette position n'est hélas plus tenable. La Cour européenne des droits de l'homme a d'ailleurs condamné la France en octobre 2014 parce que l'interdiction absolue des syndicats au sein de l'armée française est contraire à la Convention européenne des droits de l'homme.

Excerpt from the book

"Hi, my name's Vanessa¹ ... I have been the victim of a rape. Unfortunately I don't like that word at all and I really don't know how to tell people about what happened to me... So you see... Have a nice evening."

On 5 September 2013 Vanessa, who had heard about our investigations into the "invisible war", sent us this very reluctant text. When we met her, two weeks later, sitting on the terrace of a café in a large French city, she seemed lost, despite the fact that her court case was well under way at the time. Her world was turned upside down on 21 June 2013, the evening of the Fête de la musique (Music Festival). "I had decided to have a good time and was in a bar with two male colleagues. I had drunk a lot of alcohol and as I wasn't in the habit of doing so, I wasn't at all well and had vomited twice."² Seeing the state she was in, her fellow soldiers accompanied her to the airbase where she had lived for the past five years. One of them persuaded the other to let him take her back to her room alone. According to Vanessa, this soldier, who was a member of her unit and whom she had known for several years, took advantage of the situation. "He closed the door and started to kiss me on the mouth. I was a zombie, a wreck", she said. Vanessa was unable to stop him assaulting her: "He started to undress me but I couldn't even react so he lifted me up and took off my clothes." The young woman was drunk and petrified by the powerful physique of the man abusing her: "He caressed me. I was lying on my stomach and I wanted him to stop...he couldn't remove my dress ... so he left it on my belly"... The young secretary avoids using the word "rape" which she "hates" because "it is so brutal when women are raped in films; they are tied up, beaten"; she "just couldn't manage to tell him to stop". After what she calls the "act", her colleague simply left her lying where she was with her pink dress up around her waist. He was still drunk and said "I love you" before slamming the door of her room shut without looking back. Three months later, Vanessa, a pretty young woman with carefully manicured nails, said she sometimes had difficulty forgetting her trauma. At one point in time, she even thought about "taking my car and driving it into a wall". Then she pulled herself together and day after day she immersed herself in her work... Although she now has doubts as to whether she did the right thing, the very next day she sought advice from her colleagues. "Several of them told me not to file a complaint as I would risk my job, and jobs are hard to come by in my unit, so I decided not to do anything and to leave for the weekend as planned to clear my mind." However the change of air did not help her to feel any better. Her brother-in-law, who was revolted by what she told him, finally managed to persuade her to report the

-
1. The victim's name has been changed.
 2. Interview with the authors on 20 September 2013.

Extrait du livre

« Bonsoir. Voilà, je suis Vanessa¹ [...] J'ai été victime de viol. Malheureusement, j'en aime pas du tout ce mot. Puis je ne sais pas trop comment m'y prendre [...] pour en parler avec d'autres personnes. Donc voilà, voilà... Je vous souhaite une bonne soirée. »

Vanessa, informée de notre enquête La Guerre invisible, nous adresse ce SMS hésitant, le 5 septembre 2013. Lorsque nous la rencontrons, deux semaines plus tard, attablée à la terrasse d'un café dans une grande ville de province, elle semble perdue. Pourtant, ce jour-là, sa procédure en justice est déjà bien engagée. Pour elle, tout a basculé le soir de la fête de la Musique, le 21 juin 2013. « J'avais décidé de m'amuser, et avec deux collègues masculins nous étions sortis dans un bar. J'avais beaucoup bu, et, comme je n'ai pas l'habitude, j'étais très mal, j'ai vomi deux fois². » Au vu de son état, ses camarades la raccompagnent sur la base aérienne où elle réside depuis cinq ans. Le premier convainc le second de le laisser la conduire seul jusqu'à sa chambre. Ce soldat, un membre de son unité, qu'elle connaît depuis des années, profite, selon elle, de la situation. « Il a fermé la porte et a commencé à me faire des bisous sur la bouche, j'étais un zombie, une loque. » Impuissante, Vanessa subit ses assauts : « Il m'a déshabillée, mais je ne pouvais pas réagir, alors il me soulevait pour enlever mes vêtements. » La jeune femme, ivre, est terrorisée par la carrure puissante de son agresseur : « Il me caressait, j'étais allongée, sur le ventre, je voulais qu'il arrête... il n'a pas réussi à enlever ma robe... alors il l'a laissée sur mon ventre... » La petite secrétaire évite le mot « viol » qu'elle « déteste », parce que, « dans les films, quand les femmes sont violées, c'est tellement plus brutal, ils ligotent, ils frappent », elle « ne peut juste lui dire d'arrêter ». Après ce qu'elle appelle l'« acte », son collègue l'abandonne en l'état, sa robe rose remontée au-dessus de la taille. Encore ivre, il lui dit « je t'aime » avant de claquer la porte de la chambre sans se retourner. Trois mois plus tard, la jolie Vanessa aux mains soigneusement manucurées parvient difficilement à surmonter le traumatisme. Un temps, elle a même songé « à prendre sa voiture et à s'envoyer dans le mur ». Puis elle s'est reprise et jour après jour s'est accrochée à son travail. [...] Si elle en doute aujourd'hui, dès le lendemain de l'agression, Vanessa avait eu la bonne réaction en prenant conseil auprès de ses collègues. « Plusieurs d'entre eux m'ont dit de ne pas porter plainte car j'allais mettre ma carrière en danger, et, dans mon unité, les places sont chères, alors j'ai décidé de ne rien faire et de partir en week-end comme prévu pour me changer les idées. » L'air des Landes n'a pas dissipé son mal-être. La militaire finit par se laisser convaincre par son beau-frère, révolté, d'aller porter plainte. Mais, le lundi matin, au lieu de se rendre

1. Le prénom a été modifié.

2. Entretien avec les auteures, le 20 septembre 2013.

matter to the police. But on the Monday morning, like the well-disciplined soldier that she was, instead of going straight to the police station, she went to tell her superior what had happened. . . . “He immediately advised me to report the case. But when I told him who it was, his facial expression changed completely, he was no longer so supportive, and he started acting strangely.” The fact is that the rapist was part of his unit, an elite operational unit. The affair involving Vanessa suddenly took a different turn. The superior informed the commanding officer and together they asked to speak with the young woman. “As far as your complaint is concerned, they said, it’s up to you to do what you think is right, but given the way in which they said it, it was quite clear to me that they meant that if I didn’t lodge a complaint, all the better, as it would cause a lot less trouble.” She was worried about her future in the unit and asked if she would still be allowed to leave on mission in late 2013. She thought that the higher wages would help to pay her lawyer’s fees and she said so to her boss, who replied “But if you don’t take the matter any further, you won’t need to pay a lawyer.” Vanessa was stunned by the argument put forward by the commanding officer: “I was stupefied by his reply, it was as if he couldn’t give a damn and he gave me the impression that I was a liar and that I had nothing better to do than to invent such a story! I wonder how he would have reacted if it had happened to someone in his family! He should try putting himself in our place from time to time.” And so it turned out that the army would not have to defend itself this time: Vanessa was not allowed to go on mission and was transferred to another unit on the base. “Two weeks after I lodged my complaint, I was thrown out of my unit and I felt like I was being punished. They said it was for my own good, to protect me. But I think what they really wanted was to make me leave so that there would be no scandal in our unit. The man I accuse is still in the same job.”

*La Guerre invisible, Leila Miñano and Julia Pascual,
Éditions des Arènes, Paris, 2014, pp. 175-178.*

Brief overview

In the Swedish army, 35.9% of women say that they have been subjected to sexual harassment. Report by the Ministry of Defence, 2005.

In the British army, two thirds of women say that they have been sexually harassed. A quarter of them have thought about resigning from the army because of enduring sexual misconduct. Survey by the Committee for Equal Opportunities, 2006.

In the American army, in 2010, on average one female soldier was raped every three hours. According to the Californian Member of Congress, Jane Harman, “Women serving in the US military are more likely to be raped by a fellow soldier than killed by enemy fire in Iraq.” Report of the Department of Defence, 2011, and statement by Jane Harman before a parliamentary committee in 2008.

Source: La guerre invisible (ibid)

directement à la gendarmerie, en militaire disciplinée, elle va « rendre compte » des événements à son supérieur hiérarchique. . . ». Il m'a immédiatement conseillé d'aller porter plainte. Mais, quand je lui ai dit de qui il s'agissait, il a changé d'expression de visage, il s'est refermé, il est devenu bizarre. » En effet, le violeur désigné fait partie de son unité, une formation opérationnelle d'élite. L'affaire de sa subordonnée prend alors une autre tournure. Le supérieur alerte le commandant, et tous deux convoquent la jeune femme. « Pour la plainte, ils m'ont dit, « c'est toi qui vois, tu fais comme bon te semble », mais, pour moi, la manière dont ils le disaient, ça voulait dire que, si je ne portais pas plainte, c'était tant mieux, ça ferait moins d'histoires. » Vanessa s'inquiète pour son avenir dans l'unité et demande à ce que son départ en mission fin 2013 ne soit pas compromis. Elle songe que la solde plus élevée l'aidera à payer ses frais d'avocat et s'en ouvre à son chef. Ce dernier lui rétorque : « De toute manière, si l'affaire ne va pas plus loin, tu n'auras pas besoin de payer un avocat. » Vanessa est stupéfaite par l'argument du commandant de l'armée de l'air : « J'ai été trop choquée par sa réponse, c'est comme s'il n'en avait rien à foutre, il me donnait l'impression d'être une menteuse comme si je n'avais que ça à faire de monter une histoire pareille ! Si c'était arrivé à quelqu'un de sa famille, comment aurait-il réagi ? Je pense qu'il devrait se mettre à notre place une fois de temps en temps. » La remise en cause ne sera pas pour cette fois : Vanessa ne partira pas en mission et sera mutée dans une autre unité de la base. « Deux semaines après ma plainte, j'ai été jetée, j'ai vécu ça comme une punition. Ils m'ont dit que c'était pour mon bien, pour me préserver. Mais, pour moi, c'était surtout qu'ils voulaient me faire partir pour qu'il n'y ait pas de scandale dans l'unité. Celui que j'accuse, lui, est resté en poste. »

*La Guerre invisible, Leila Miñano et Julia Pascual,
Éditions des Arènes, Paris, 2014, pages 175-178*

Tour d'horizon

Dans l'armée suédoise, 35,9 % des femmes déclaraient avoir été victimes de harcèlement sexuel. Rapport du ministère de la défense, 2005.

Dans l'armée britannique, les deux tiers des femmes déclaraient avoir été victimes de harcèlement sexuel. Un quart d'entre elles a envisagé de démissionner à cause de comportements sexuels persistants. Sondage, Commission pour l'Égalité des chances, 2006.

Dans l'armée américaine, en 2010, un viol était commis toutes les trois heures. Selon la députée californienne Jane Harman, « les femmes qui servent dans l'armée américaine aujourd'hui risquent davantage d'être violées par un compagnon d'armes que d'être tuées par le feu ennemi en Irak ». Rapport du département de la Défense, 2011, et intervention de Jane Harman devant une commission parlementaire, 2008.

Source : La guerre invisible (ibid)



Pierre Foldès



Frédérique Martz



Naana Otoo-Oyortey



Béatrice Fresko-Rolfo

Events

MEETING OF THE NETWORK ON FEMALE GENITAL MUTILATION

Article 38 of the Istanbul Convention – Female genital mutilation

Parties shall take the necessary legislative or other measures to ensure that the following intentional conducts are criminalised:

- a. excising, infibulating or performing any other mutilation to the whole or any part of a woman's labia majora, labia minora or clitoris;
- b. coercing or procuring a woman to undergo any of the acts listed in point a;
- c. inciting, coercing or procuring a girl to undergo any of the acts listed in point a.

— In the context of a report prepared by **Béatrice Fresko-Rolfo**, the network will address the issue of female genital mutilation in Europe in the presence of **Pierre Foldès**, a French urological surgeon, **Frédérique Martz**, Director of the Institute of Reproductive Health (Saint-Germain-en-Laye); and **Naana Otoo-Oyortey**, Executive Director of the British association Forward and Chair of the Governing Board of the European network End FGM, based in Brussels.

PARLIAMENTARY SEMINAR IN GEORGIA

At the instigation of **Guguli Magradze**, member of the Committee on Equality and Non-Discrimination, and **Chiora Taktakishvili**, member of the network, a parliamentary seminar on the Istanbul Convention took place in Tbilisi on 16 June 2015 in the presence of Davit Usupashvili, Speaker of the Parliament of Georgia ; Sahiba Gafarova, General Rapporteur on Violence against Women ; Gordana Gasmi, Professor of Law at Singidunum University in Belgrade and former member of the Ad Hoc Committee on Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence (CAHVIO) ; members of parliament and representatives of local NGOs. More info: www.assembly.coe.int/stopviolence/



Seminar in Georgia
Séminaire en Géorgie

Événements

RÉUNION DU RÉSEAU SUR LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES

Article 38 de la Convention d'Istanbul – Mutilations génitales féminines

Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour ériger en infractions pénales, lorsqu'ils sont commis intentionnellement :

- a. l'excision, l'infibulation ou toute autre mutilation de la totalité ou partie des labia majora, labia minora ou clitoris d'une femme ;
- b. le fait de contraindre une femme à subir tout acte énuméré au point a ou de lui fournir les moyens à cette fin ;
- c. le fait d'inciter ou de contraindre une fille à subir tout acte énuméré au point a ou de lui fournir les moyens à cette fin.

■ Dans le cadre d'un rapport préparé par **Béatrice Fresko-Rolfo**, le réseau abordera la question des mutilations génitales féminines en Europe, en présence de **Pierre Foldès**, chirurgien urologue français, et de **Frédérique Martz**, directrice de l'Institut en santé gésésique (Saint-Germain-en-Laye), et de **Naana Otoo-Oyortey**, directrice exécutive de l'association britannique Forward et présidente du conseil d'administration du Réseau européen End FGM, basé à Bruxelles.

SÉMINAIRE PARLEMENTAIRE EN GÉORGIE

■ Sous l'impulsion de **Guguli Magradze**, membre de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination, et **Chiora Taktakishvili**, membre du réseau, un séminaire parlementaire sur la Convention d'Istanbul s'est tenu à Tbilissi le 16 juin 2015, en présence de Davit Usupashvili, Président du Parlement géorgien ; Sahiba Gafarova, rapporteure générale sur la violence à l'égard des femmes ; Gordana Gasmi, professeure de droit à l'université Singidunum à Belgrade et ancien membre du Comité ad hoc pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO) ; et des membres du Parlement et des représentants d'ONG locales. Plus d'infos : www.assembly.coe.int/stopviolence/



At a meeting with Blanca Hernández, governmental delegate on gender violence; Carmen Quintanilla Barba, Chair of the Equality Committee of the Congress of Deputies; Rosa Urbón Izquierdo, Director General of the Institute for Women and Equal Opportunities; María Ángeles Carmona, President of the Observatory against Domestic Violence and Gender Violence of the General Council of the Judiciary.

Lors d'une réunion avec Blanca Hernández, déléguée du gouvernement sur la violence de genre ; Carmen Quintanilla Barba, présidente de la Commission sur l'égalité du Congrès des députés ; Rosa Urbón Izquierdo, directrice générale de l'Institut pour les femmes et l'égalité des chances ; María Ángeles Carmona, présidente de l'Observatoire contre la violence domestique et la violence de genre du Conseil général judiciaire.

Good practices

Violence and systematic collection of data: the Spanish example

■ **Maria Edera Spadoni**, who is in charge of a report on the systematic collection of data on violence against women, carried out a fact-finding visit to Madrid from 6 to 7 May 2015, during which she met representatives of the government and civil society. Spain has put in place a general framework for the systematic collection of data, which, for several years now, has helped it to gather information on the prevalence of violence against women throughout the country. This information is being used to analyse the situation and serves as a basis for adopting or updating policies to eradicate violence against women throughout Spain or to support women who have been subjected to such violence. Although there are still some difficulties, owing to the fact that violence against women is not as broadly defined as in the Istanbul Convention, making it impossible to collect official data on certain forms of violence, the Spanish authorities are fully aware of the progress made and of the long road still to be travelled.

■ “The existence of available, reliable data is essential in conducting activities and effectively advocating action to prevent violence against women. Data collection is not only a technical question: it helps to monitor developments, to gauge the effectiveness of policies that have already been implemented and to devise new ones. It also plays an important role in empowering the victims,” said the rapporteur. The aim of her report is to present the advantages of collecting data and the difficulties she is encountering. With that aim in mind, she seeks to identify good practices with regard to the collection of data on



At the Committee of Enquiry into the Ill-treatment of Women (Comisión para la investigación de malos tratos a mujeres), a local NGO, with Susana Martínez Novo, Committee Chair; Milagro Rodríguez Marín, Vice-chair and Co-ordinator of International Programmes; and Rosa Monteserín López, National Co-ordinator.

A la Commission d'enquête contre les mauvais traitements à l'égard des femmes (Comisión para la investigación de malos tratos a mujeres), une ONG locale, avec Susana Martínez Novo, présidente de la Commission, Milagro Rodríguez Marín, vice-présidente et coordinatrice des programmes internationaux et Rosa Monteserín López, coordinatrice nationale.

Bonnes pratiques

Violence et collecte systématique de données : l'exemple espagnol

■ **Maria Edera Spadoni**, en charge d'un rapport sur la collecte systématique des données relatives à la violence à l'égard des femmes, a effectué une visite d'information à Madrid du 6 au 7 mai 2015, au cours de laquelle elle a rencontré des représentants du gouvernement et de la société civile. L'Espagne a mis en place un cadre général et systématique applicable à la collecte de données qui lui permet, depuis plusieurs années, de rassembler des informations concernant la prévalence de la violence à l'égard des femmes dans l'ensemble du pays. Sur la base de ces informations, une analyse est menée et sert de base à l'adoption ou la mise à jour de politiques visant tant à éradiquer la violence à l'égard des femmes à l'échelle nationale qu'à soutenir les femmes qui en sont victimes. Si certaines difficultés persistent, notamment en raison d'une définition de la violence à l'égard des femmes qui n'est pas aussi étendue que celle de la Convention d'Istanbul et qui empêche de collecter des données officielles sur certaines formes de violence, les autorités nationales ont pleinement conscience des avancées effectuées et du chemin qu'il reste à parcourir.

■ « L'existence de données disponibles et fiables est essentielle pour mener des actions efficaces et militer contre la violence à l'égard des femmes et y mettre fin. La collecte de données n'est pas seulement une question technique : elle permet de suivre les évolutions du phénomène, de mesurer l'efficacité des politiques déjà mises en œuvre et d'en développer de nouvelles. Elle joue également un rôle important pour l'autonomisation des victimes de violence » a déclaré la rapporteure au cours de ses entretiens. Son rapport a pour objectif d'exposer les



With the representatives of different NGOs: Cristina Rodríguez Toja, lawyer for the Association of Women Lawyers Themis (Asociación de Mujeres Juristas Themis); Marisa Soletto, Director of the Women's Foundation (Fundación Mujeres); Ana María Pérez del Campo, President of the Association of Separated and Divorced Women (Asociación de Mujeres Separadas y Divorciadas); and María José Bueno Casas, who is responsible for the Department on Gender Violence of the Federation of Progressive Women (Federación de Mujeres Progresistas).

Avec des représentantes de différentes ONG : Cristina Rodríguez Toja, avocate à l'association des femmes juristes Themis (Asociación de Mujeres Juristas Themis), Marisa Soletto, directrice de la Fondation Femmes (Fundación Mujeres), Ana María Pérez del Campo, présidente de l'association des femmes séparées et divorcées (Asociación de Mujeres Separadas y Divorciadas) et María José Bueno Casas, responsable du département sur la violence de genre de la Fédération des femmes progressistes (Federación de Mujeres Progresistas).

violence against women and, on the basis of such practices, to recommend ways of harmonising data collection, at both national and European level so that it becomes possible to compare data.

■ A further aim of the report is to call on states to ensure that the Istanbul Convention is implemented in practice and, in particular **Article 11**, which stipulates that the parties shall undertake **“to collect disaggregated relevant statistical data at regular intervals on cases of all forms of violence covered by the scope of this Convention.”** It also obliges states “to conduct population-based surveys at regular intervals to assess the prevalence of and trends in all [these] forms of violence” to ensure that the policies implemented to combat violence against women are based on precise knowledge of the situation.

■ The collection of data on violence against women faces a number of challenges. Firstly, the terminology used to identify the different types of violence is not the same in all states and not all types of violence are considered criminal offences in all states. These two factors make it impossible to compare data or to make a detailed analysis of national laws. Similarly, gender-neutral legislation makes it impossible to identify gender violence by using public data, just as failure to report acts of violence leading to inaccurate data makes it impossible to have a realistic picture of the extent of violence against women. It is also very important to keep the data up to date: to be able to assess progress and developments over time, data must be collected regularly. Finally, data must be analysed appropriately and a wide range of indicators are required so that data can be cross-checked for precise information.



Interview with Laura Ruiz de Galarreta, Director General of the Directorate on the Status of Women of the Madrid regional government.

En entretien avec Laura Ruiz de Galarreta, directrice générale de la direction de la Condition féminine du gouvernement régional de Madrid.

bénéfiques de la collecte de données ainsi que les difficultés qu'elle rencontre. Pour ce faire, elle cherche à identifier les bonnes pratiques en ce qui concerne la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes et, sur la base de ces pratiques, recommander des moyens d'harmoniser la collecte de données, tant au niveau national qu'europpéen, afin de rendre possible la comparabilité des données.

■ Le rapport vise aussi à appeler les Etats à une mise en œuvre effective de la Convention d'Istanbul, et notamment de son **article 11** qui prévoit que les Parties s'engagent « **à collecter les données statistiques désagrégées pertinentes, à intervalle régulier, sur les affaires relatives à toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention** ». Il oblige en outre les Etats à « effectuer des enquêtes basées sur la population, à intervalle régulier, afin d'évaluer l'étendue et les tendances de toutes [ces] formes de violence », en vue de garantir que les politiques mises en œuvre pour lutter contre la violence faite aux femmes reposent sur des connaissances précises de la situation.

■ La collecte de données sur la violence à l'égard des femmes fait face à un certain nombre de défis. Tout d'abord, la terminologie employée pour définir les différentes formes de violence n'est pas uniforme entre les Etats et toutes les formes de violence ne sont pas criminalisées dans tous les Etats. Ces deux facteurs empêchent la comparabilité des données et une analyse poussée des législations nationales. De la même manière, les législations neutres du point de vue du genre empêchent d'identifier la violence de genre au moyen des données administratives, tout comme le manque de signalement des actes de violence qui entraîne des données inexactes et rend impossible une vision concrète de l'étendue de la violence à l'égard des femmes. La question de l'actualité des données doit également être centrale : afin de permettre une évaluation des progrès et des évolutions dans le temps, les données doivent être collectées régulièrement. Enfin, une analyse appropriée doit être menée et une large gamme d'indicateurs est nécessaire afin de pouvoir recouper les données et en tirer des informations précises.

#inspirationalspeech

“Tragically, women are most often the ones whose human rights are violated. Even now, in the late 20th century, the rape of women continues to be used as an instrument of armed conflict. Women and children make up a large majority of the world’s refugees. And when women are excluded from the political process, they become even more vulnerable to abuse. I believe that now, on the eve of a new millennium, it is time to break the silence. It is time for us to say here in Beijing, and for the world to hear, that it is no longer acceptable to discuss women’s rights as separate from human rights.

These abuses have continued because, for too long, the history of women has been a history of silence. Even today, there are those who are trying to silence our words. But the voices of this conference and of the women at Huairou must be heard loudly and clearly:

it is a violation of human rights when babies are denied food, or drowned, or suffocated, or their spines broken, simply because they are born girls;

it is a violation of human rights when women and girls are sold into the slavery of prostitution for human greed, and the kinds of reasons that are used to justify this practice should no longer be tolerated;

it is a violation of human rights when women are doused with gasoline, set on fire, and burned to death because their marriage dowries are deemed too small;

it is a violation of human rights when individual women are raped in their own communities and when thousands of women are subjected to rape as a tactic or prize of war;

it is a violation of human rights when a leading cause of death worldwide among women ages 14 to 44 is the violence they are subjected to in their own homes by their own relatives;

it is a violation of human rights when young girls are brutalised by the painful and degrading practice of genital mutilation;

it is a violation of human rights when women are denied the right to plan their own families, and that includes being forced to have abortions or being sterilised against their will.

#discoursinspirant

« Malheureusement, les femmes sont le plus souvent celles dont les droits humains sont violés. Aujourd'hui encore, à la fin du XX^e siècle, le viol des femmes continue d'être utilisé comme une arme de guerre. Les femmes et les enfants représentent l'écrasante majorité des réfugiés au plan mondial. Exclues des processus de décision politique, elles deviennent plus vulnérables encore. Je suis convaincue qu'à l'heure actuelle, à l'aube d'un nouveau millénaire, le moment est venu de briser le silence. Il est temps pour nous, réunies ici à Beijing, de dire qu'il n'est plus acceptable de faire de la question des droits des femmes une question distincte de celle des droits de l'homme.

Les abus dont sont victimes les femmes se sont poursuivis parce que, depuis trop longtemps, l'histoire des femmes est une histoire faite de silence. Aujourd'hui encore on s'emploie à nous faire taire, mais les voix de cette conférence et celles des femmes de Huairou doivent résonner haut et fort :

Les droits de l'homme sont violés lorsque des nouveaux nés sont privés d'alimentation, noyés, étouffés ou lorsque leur colonne vertébrale est brisée pour la seule raison qu'il s'agit de filles.

Les droits de l'homme sont violés lorsque, par avidité, des femmes ou des filles sont vendues et réduites à cette forme d'esclavage qu'est la prostitution – et toutes les raisons avancées pour justifier cette pratique ne devraient plus être admises.

Les droits de l'homme sont violés lorsque des femmes sont aspergées d'essence et brûlées vives parce que leur dot est jugée insuffisante.

Les droits de l'homme sont violés lorsqu'une femme est violée dans sa communauté et lorsque des milliers de femmes sont en butte au viol utilisé comme tactique ou arme de guerre.

Les droits de l'homme sont violés lorsqu'une des principales causes de décès chez les femmes âgées de 14 à 44 ans réside dans les violences qui leur sont infligées au sein de leur foyer par leurs proches eux-mêmes.

Les droits de l'homme sont violés lorsque des jeunes femmes sont brutalisées par la pratique douloureuse et dégradante de la mutilation génitale.

If there is one message that echoes forth from this conference, let it be that human rights are women's rights and women's rights are human rights, once and for all."

*Hillary Clinton, speech delivered on 5 September 1995,
at the UN's Fourth World Conference on Women
Plenary Session, Beijing, China (extract)*

Les droits de l'homme sont violés lorsque des femmes sont privées du droit de construire leur propre famille, notamment lorsqu'elles sont contraintes d'avorter ou sont stérilisées contre leur gré.

S'il est un message que la conférence devrait faire passer, ce serait de rappeler, une fois pour toutes, que les droits de l'homme sont les droits de la femme et que les droits de la femme sont les droits de l'homme ».

*Hillary Clinton – discours prononcé le 5 septembre 1995,
session plénière de la quatrième conférence mondiale des Nations Unies
sur les femmes, Beijing, Chine (extraits ; traduction non officielle)*

The Parliamentary Assembly is one of two statutory organs of the Council of Europe. It was the first European parliamentary body after 1945 and today is Europe's biggest political forum. With its 318 Representatives (and the same number of Substitutes) from national parliaments, the Assembly represents the main political currents of the member States of "greater Europe".

L'Assemblée parlementaire est l'un des deux organes statutaires du Conseil de l'Europe. Elle a été la première instance parlementaire européenne formée après 1945 et constitue aujourd'hui le premier forum politique d'Europe. Composée de 318 membres (et du même nombre de suppléants) désignés par les parlements nationaux, elle représente les principaux courants politiques des Etats membres de la « grande Europe ».

Council of Europe
Parliamentary Assembly
Secretariat of the Committee
on Equality and Non-Discrimination

Conseil de l'Europe
Assemblée parlementaire
Secrétariat de la Commission sur l'égalité
et la non-discrimination

assembly.coe.int/stopviolence/
womenfreefromviolence@coe.int

The Council of Europe is the continent's leading human rights organisation. It comprises 47 member states, 28 of which are members of the European Union. The Council of Europe Parliamentary Assembly, consisting of representatives from the 47 national parliaments, provides a forum for debate and for submitting proposals on Europe's social and political issues. Many Council of Europe conventions originate from the Assembly, including the European Convention on Human Rights.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. L'Assemblée parlementaire, composée d'élus issus des 47 parlements nationaux, est un lieu de débats et de propositions sur les questions sociales et politiques du continent. Elle est à l'origine de nombreuses conventions de l'Organisation, dont la Convention européenne des droits de l'homme.

www.coe.int



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE